

Placer l'enfant en institution

MECS, foyers éducatifs
et villages d'enfants

À jour de la réforme
2^e
édition
de la protection de l'enfance

Michel Chapponnais



DUNOD

Placer l'enfant en institution

MECS, foyers éducatifs
et villages d'enfants

Consultez nos parutions sur dunod.com

The screenshot shows the Dunod website interface. At the top, there's a navigation bar with the Dunod logo and links for 'Recherche', 'Collections', 'Index thématique', and 'Mon compte'. Below this is a horizontal menu with categories: Sciences et techniques, Informatique, Gestion et Management, Sciences Humaines, Acheter, and Mon panier. The main content area is divided into several sections:

- Interviews:** Features articles like 'Reinventer les BR : urgence !' and 'Ramses 2000 expose la nouvelle formule !'.
- En librairie ce mois-ci:** Promotes books on 'Développement personnel et coaching'.
- Featured Books:**
 - Bacchus 2008:** 'Enjeux, stratégies et pratiques dans la filière vinicole' by Jean-Pierre Couderc, Hervé Hainin, François d'Hautville, Etienne Montagne.
 - Python:** 'Petit guide à l'usage du développeur agile' by Tarek Ziadé.
 - 150 petites expériences de psychologie du sport:** 'pour mieux comprendre les champions, et les autres' by Yann Piquet, Pascal Legrand, Elisabeth Ripert, Stéphanie Rusinek.
 - Profession dirigeant:** 'De la conception du changement à l'action' by Gérard Roth, Michel Kunyka.
- LES BIBLIOTHÈQUES DES MÉTIERS:** A list of professional libraries including 'Bibliothèque du DSI', 'Gestion industrielle', 'Métiers de la vigne et du vin', 'Marketing et Communication', 'Directeur d'établissement social et médico-social', and 'Toutes les bibliothèques'.
- LES NEWSLETTERS:** A list of newsletters including 'Action sociale', 'Psychologie', 'Développement personnel et Bien-être', 'Retraites', 'Expertise comptable', 'Informatique et TIC', 'Industrie', and 'Toutes les newsletters'.

The footer contains links to 'bibliothèque des métiers', 'newsletters', 'Microsoft France', 'editions.edi', 'capotoup.com', and 'Romaine Kysle'.

Placer l'enfant en institution

MECS, foyers éducatifs
et villages d'enfants

Michel Chapponnais

2^e édition

DUNOD

REMERCIEMENTS

À Guy Dréano, pour son compagnonnage efficace.
Au personnel de la Maison d'enfants, pour son engagement quotidien.
À mon entourage, pour sa patience durant ces temps d'écriture.

Conseiller éditorial : *Guy Dréano*

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, Paris, 2008

© Dunod, Paris, 2005 pour la 1^{re} édition

ISBN 978-2-10-053854-6

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

<i>Introduction</i>	1
---------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

LES FONDEMENTS HISTORIQUES DE L'ASSISTANCE ET DES LIEUX DE PLACEMENT

1. Les origines de l'assistance	7
Charité, assistance et philanthropie	7
Le statut des enfants assistés	9
De l'hospice à l'orphelinat	13
2. Les valeurs d'influence	17
La règle de saint Benoît	19
D'Ignace de Loyola à Pestalozzi	21
Internat et enfermement	23
Les éducateurs pédagogues	25
Les républiques d'enfants	29
Les médecins pédagogues	33
Les mouvements de jeunesse et l'éducation populaire	35
Le socialisme utopique	37
L'éducation libertaire	38

3. Le concept de maison d'enfants	43
Les différents types de maison d'enfants	44
<i>Les maisons d'enfants à caractère sanitaire non spécialisé, 44 • Les maisons d'enfants à caractère sanitaire spécialisé, 44 • Les maisons d'enfants spécialisées, 44 • Les maisons d'enfants à caractère social, 45</i>	
La notion d'enfant « cas social »	46
Les « premières » maisons d'enfants à caractère social	48
<i>Quelles sont les caractéristiques des enfants placés à cette époque ?, 48 • Comment vivent les enfants à la maison d'enfants ?, 49</i>	
Un modèle hybride : le foyer familial	51
4. Un débat récurrent : suppléance et substitution	55

DEUXIÈME PARTIE

ÉTAT DES LIEUX DU DISPOSITIF DE PROTECTION ET DES LIEUX DE PLACEMENT COLLECTIF

5. Abrégé du dispositif qui régit la protection de l'enfance	63
La protection administrative	64
<i>Le service départemental d'action social, 64 • Le service départemental de protection maternelle et infantile, 64 • L'Aide sociale à l'enfance, 65</i>	
La protection judiciaire	67
<i>Le procureur de la République (ou son substitut), 67 • Le juge des enfants, 67</i>	
Le signalement en question	71
<i>Qui signale les risques et les dangers encourus par les enfants ?, 73 • Quels sont les éléments de nature à freiner les informations ou les signalements ?, 74 • Qui est tenu au secret professionnel ?, 74 • Et les institutions ?, 75</i>	
Le SNATEM et le défenseur des enfants	76
6. La problématique du placement	79
Le placement au risque de la séparation	80
Le placement stigmatise la famille pauvre !	85
Les causes de placement	87

Le discours anti-placement	89
La maltraitance institutionnelle	92
7. Famille : mythe et réalité	97
Violence conjugale et violence en famille	99
Auteurs et nature de la maltraitance	101
8. Les lieux de placement collectif en France	105
Les foyers départementaux de l'enfance	106
<i>De combien de places, en foyer de l'enfance, chaque département dispose-t-il ?, 107 • Qui gère les foyers départementaux de l'enfance ?, 108 • Quelles sont les capacités d'accueil des foyers de l'enfance ?, 108 • Quelle est la provenance des enfants accueillis ?, 109 • À quel titre les enfants sont-ils accueillis ?, 109 • Où les enfants admis sont-ils scolarisés ?, 111 • Quelle est la durée de séjour ?, 111 • Où vont-ils à la sortie de l'établissement ?, 112</i>	
Les maisons d'enfants à caractère social	113
<i>De combien de places, en maisons d'enfants à caractère social, chaque département dispose-t-il ?, 114 • Qui gère les maisons d'enfants à caractère social ?, 114 • Quelles sont les capacités d'accueil des maisons d'enfants à caractère social ?, 116 • À quel titre les enfants sont-ils accueillis ?, 117 • Quelle est l'origine des enfants accueillis ?, 118 • Où les enfants sont-ils scolarisés ?, 118 • Quelle est la durée de séjour dans l'établissement ?, 119 • Où vont-ils à la sortie de l'établissement ?, 121</i>	
Les villages d'enfants	122
<i>De combien de places chaque département dispose-t-il ?, 122 • Qui gère les villages d'enfants ?, 122 • Quelles sont les capacités d'accueil des villages d'enfants ?, 122 • Quelle est l'origine des enfants accueillis ?, 124 • À quel titre sont-ils recueillis ?, 125 • Où les enfants sont-ils scolarisés ?, 125 • Quelle est la durée de séjour dans l'établissement ?, 125</i>	
En résumé	126
<i>La configuration des établissements, 127 • La scolarisation des enfants placés, 128 • La durée de séjour dans les lieux de placement, 128</i>	

TROISIÈME PARTIE

À TITRE D'EXEMPLE : UNE INSTITUTION ET DES ENFANTS

9. Transformation d'un lieu de placement	133
La création du foyer spécialisé	134
Période de turbulence	135
Pacifier et sortir de la crise	136
La délocalisation	138
10. Une nouvelle institution	141
Deux maisons jumelées	143
<i>Les maisons, 143 • Le studio de convivialité, 146</i>	
Une école spécialisée	146
11. Les enfants	151
Les soins et la santé des enfants	157
L'intimité à l'établissement	158
Une journée type	160
Comme les autres...	166
12. L'équipe	169
L'équipe éducative	169
<i>Les éducateurs, 169 • Recommandation pour la pratique, 173 •</i> <i>Les accompagnatrices de nuit, 176</i>	
L'équipe scolaire	177
Les autres acteurs	178
<i>Les psychologues, 178 • L'assistante sociale, 179 • Les acteurs</i> <i>associés à l'institution, 179 • L'intendance, 180 •</i> <i>L'administration, 181 • La direction, 182</i>	
La synergie institutionnelle	183
<i>Les réunions, 183 • Les supports écrits, 185 • La réflexion et la</i> <i>recherche, 185</i>	
13. Des réussites et des échecs	187
Une séparation impossible	188
Viviane et sa mère, la séparation	190
Un rempart pour Bénédicte et Flora	194
Quatre années pour révéler...	196

La suppléance au risque de la substitution	198
L'institution et les parents	199

QUATRIÈME PARTIE

PERSPECTIVES POUR LES LIEUX DE PLACEMENT COLLECTIF

14. Les défis pour l'avenir	207
Les défis politiques	208
<i>Les maîtres d'ouvrage, 208 • Référents au pluriel, 209</i>	
Les défis techniques	213
<i>La cohérence des horaires, 213 • Stabiliser les équipes éducatives, 216</i>	
15. Moderniser sagement	219
<i>La loi de modernisation sociale, 220 • La loi réformant la protection de l'enfance, 225 • Démarche qualité et évaluation, 227 • L'accueil séquentiel et le diagnostic, 229 • Logique de projet et plan d'action, 231</i>	
<i>Conclusion</i>	233

ANNEXES

1. Appels d'aide et population de moins de 20 ans	239
2. Lieux de mauvais traitements	243
3. La Convention internationale des droits de l'enfant	245
4. Liste des principaux sigles utilisés	253
<i>Bibliographie</i>	257
<i>Index</i>	261

Introduction

PARALLÈLEMENT aux enfants et adolescents dont le handicap ou la maladie mentale sont pris en charge par le secteur médico-social ou psychiatrique, 263 000 enfants, en France, bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance, 150 000 enfants seraient séparés de leur famille et 50 000 bénéficieraient de mesures de placement que ce soit en famille d'accueil ou en milieu collectif, tel le foyer éducatif ou les maisons pour enfants et adolescents.

Quelle qu'en soit la forme, toutes ces structures d'accueil sont traversées par la problématique du placement auquel s'attache toujours la question de la séparation. Faut-il placer les enfants ? pourquoi et comment ?

L'objet de ce travail consiste à faire un point historique et actuel afin de mieux comprendre la mission des lieux de placement et de s'interroger sur la pertinence de la séparation pour protéger l'enfant en difficulté ou en danger.

Dès 1950, le placement des très jeunes enfants faisait l'objet de vives critiques. Sur fond de slogan : « La plus mauvaise des familles est préférable au meilleur des placements ! »... des rapports portant sur l'aide sociale à l'enfance dénonçaient un recours au placement trop systématisé.

Étaient aussi stigmatisés les établissements casernes qui avaient la réputation d'isoler les enfants du monde naturel, de séparer définitivement parents et enfants, de ne pas préparer à la vie hors les murs, de pratiquer une ségrégation sexuelle peu socialisante. Toutes ces critiques, justifiées sans doute, ont conduit à la préconisation d'équipements à faibles effectifs, mixtes et insérés en milieu urbain. Parallèlement les pratiques ont évolué, la séparation a été pensée avec plus de discernement, l'assistance éducative en milieu ouvert a pris forme comme alternative au placement, etc.

Cinquante ans après, le débat refait surface, non plus centré sur l'enfant lui-même mais sur le préjudice pour la famille et le droit des parents à être parents. À l'heure où la famille monoparentale gagne du terrain, ou le couple se conçoit sous des formes moins différenciées, se renforce le discours sur la cohésion de la famille, lieu privilégié de l'éducation. Comme en miroir, apparaissent dans le lexique français deux néologismes : la parentalité et le familialisme. Le placement et les lieux de placement sont pris dans cette spirale en tant qu'agents de la séparation menaçant la cohésion familiale et l'exercice de la parentalité.

Ces dernières années, sur fond de polémique, des oukases préconisent la réduction de moitié du nombre de placements au nom des valeurs fondamentales de la famille, du respect du droit des parents à être parent, etc. Tout ceci forme une idéologie porteuse de changements et d'orientations dont il convient d'interroger le sens. Parfois, tout se passe comme si la famille biologique était idéale, fût-elle maltraitante, et comme si l'enfant n'avait pas à être protégé de ses propres parents.

Le placement serait substitutif et censé tenir à l'écart les parents naturels de l'enfant : cette dernière critique est-elle aussi moderne qu'on le prétend ? Nous verrons, que de tout temps, il fut des lieux de placement soucieux du maintien des liens tandis que d'autres, à la même époque, s'en souciaient peu. Entre deux postures, se substituer et suppléer, faut-il choisir ou opter pour la complémentarité de l'une et de l'autre ? Les maisons d'enfants seraient les héritières des orphelinats, mais qu'ont-elles de communs avec les anciennes structures de bienfaisance hormis l'accueil d'enfants en difficulté ?

Ces questions sont organisées en quatre chapitres constitués d'un abord historique, d'un état des lieux, de la description d'une structure type, d'une réflexion portant sur les enjeux et les perspectives pour les lieux de placement collectif.

La première partie porte sur l'héritage culturel des lieux de placement. Cette approche historique montrera que la question de la séparation de l'enfant de son milieu familial est déjà à l'œuvre dès le début du XIX^e siècle.

D'abord organisés sur le modèle monarchique, les orphelinats se sont transformés en maison d'enfants, mais sous quelles influences ? Nous verrons comment les penseurs de l'éducation, de la pédagogie ont transformé le rapport du maître à l'élève et de l'adulte à l'enfant, comment le socialisme utopique et libertaire a contribué à penser des lieux d'accueil différents.

La deuxième partie est un état des lieux portant sur la question du placement et de la séparation, sur l'émergence du discours anti-placement.